

83 SG/13/GT

Original: anglais
Novembre 2014

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE
Taipei, Taipei chinois, 4–7 novembre 2014

1. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage (ci-après dénommé le Groupe de travail) s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 au siège du BAPHIQ (Bureau of Animal and Plant Health Inspection and Quarantine [Bureau d'inspection de la santé animale et végétale et de quarantaine]) à Taipei au Taipei chinois. La réunion était présidée par le Docteur William Karesh. La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, a accueilli les participants au nom du Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE et exprimé sa gratitude pour l'excellente organisation de la réunion et l'hospitalité du BAPHIQ.

La Docteure Su-San Chang, Directrice générale du BAPHIQ, a souhaité la bienvenue à cette réunion aux membres du Groupe de travail et au personnel de l'OIE. Elle a aussi présenté les trois experts observateurs du BAPHIQ qui ont assisté aux deux premiers jours de réunion: la Docteure Wen-Jane Tu (Secrétaire en Chef), le Docteur Cheng-Ta Tsai (Chef de la Division inspection de la santé animale) et le Docteur Jen-Chieh Chang (Chercheur assistant) au sein de l'Institut de recherche de santé animale).

2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

Le Professeur Ted Leighton a été nommé rapporteur de la réunion. L'ordre du jour et la liste complète des participants figurent respectivement dans les Annexes I et II.

3. Informations sur la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales – Définition des priorités du Groupe de travail de l'OIE

3.1. Informations sur la réunion de la Commission scientifique (février 2014)

Le Docteur Sergio Duffy, représentant de la Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après dénommée la Commission scientifique), a exprimé ses remerciements au Groupe de travail pour la contribution qu'il apporte aux travaux de la Commission scientifique et du précieux apport de ses représentants lors de la révision des chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* sur la brucellose, la tuberculose et la peste porcine africaine. La Commission scientifique a été reconnaissante des informations données par le Groupe de travail en matière de coûts de surveillance de la faune sauvage et a demandé que le Groupe de travail poursuive ses discussions pour donner d'autres indications sur les points principaux à prendre en compte pour planifier et conduire la surveillance des maladies de la faune sauvage. De telles lignes directrices sur la surveillance des maladies chez les animaux sauvages aideraient de nombreux pays à mettre en place et à améliorer leur système de surveillance de la faune sauvage. La Commission scientifique a également demandé au Groupe de travail de poursuivre les discussions sur la question des zones de conservation transfrontalières (Transfrontier Conservation Area (TFCA), et notamment l'impact que cela pourrait avoir sur la politique de l'OIE en matière de statut sanitaire.

3.2. Informations sur la réunion de la Commission scientifique (septembre 2014)

a) Définition de métapopulation

La Commission scientifique a demandé au Groupe de travail de proposer la meilleure définition pour le mot, « métapopulation », étant donné qu'il renvoie à la surveillance et à la gestion des populations du suidés sauvages ou féraux.

Le Groupe de travail a comparé les définitions proposées ainsi que d'autres qui allaient dans le même sens. A la suite de cela, le Groupe de travail a indiqué à la Commission scientifique que la proposition de définition suivante était appropriée et suffisante:

« Une métapopulation est un ensemble de populations d'individus d'une même espèce séparées spatialement qui sont en interaction à un certain niveau et qui peuvent consister en plusieurs sous-populations distinctes au sein d'une zone d'habitat appropriée dont certaines parcelles peuvent être actuellement inoccupées ».

b) Méthode de test de diagnostic de la tuberculose chez les camélidés du Nouveau Monde

Il a été demandé au Groupe de travail s'il existait des tests de diagnostic validés de la tuberculose pour les camélidés du Nouveau Monde. Le Groupe de travail a noté que les tests cutanés à la tuberculine ne sont pas fiables chez tous les camélidés. Une étude scientifique récente est venue corroborer cette constatation en précisant que des méthodes améliorées sont en cours d'élaboration et en phase d'essai. Le Groupe de travail a adopté la recommandation faite par la Commission scientifique en indiquant que les tests de la tuberculose pour les camélidés du Nouveau Monde soient inclus dans le *Code terrestre* avec la mention « à l'étude ». Le Groupe de travail a proposé son aide, si besoin, pour rassembler davantage d'informations.

c) Zoonoses transmissibles depuis les primates autres que l'homme

La Commission scientifique a soumis une question émanant de la Commission des normes biologiques sur le texte actuel du chapitre 6.11.4. du *Code terrestre* et du chapitre 2.9.12 du *Manuel terrestre* portant sur les primates non humains à propos du niveau de détail qui est différent selon les maladies et sur la façon dont les informations sont présentées par catégories et réparties entre les chapitres du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre*. Le Groupe de travail a noté ces observations tout en reconnaissant que l'état des connaissances relatives à plusieurs des agents et des tests pathogènes avait progressé depuis les précédentes révisions de ces chapitres.

Le Groupe de travail consultera les experts appropriés en matière de zoonoses des primates non humains et reverra les éléments figurant actuellement dans ces deux chapitres afin de faire des recommandations à la Commission des normes biologiques pouvant être prises en compte pour le chapitre du *Manuel terrestre*. Pour le moment, la Commission scientifique n'a pas demandé que le chapitre du *Code terrestre* soit revu.

4. Informations sur les réunions récentes des Groupes *ad hoc*

- Groupe *ad hoc* sur la brucellose (réunion du 2 au 4 décembre 2013) : le Docteur John Fischer a représenté le Groupe de travail à cette réunion. Le Groupe a été informé que le nouveau chapitre du *Code terrestre* sur l'infection à *Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis* a été approuvé en mai 2104. Les trois chapitres antérieurs ont été réunis en un seul en suivant l'approche fondée sur les agents pathogènes spécifiques adoptée dans le *Code terrestre*. Ce nouveau chapitre a été restructuré en fonction des différentes espèces animales afin de le rendre plus clair et plus facilement applicable par les différents pays.
- Groupe *ad hoc* sur la tuberculose (réunion du 11 au 14 mars 2014) : les Docteurs Sergio Duffy et Roy Bengis ont présenté le rapport de cette seconde réunion du Groupe *ad hoc*. Un projet de nouveau chapitre relatif à l'infection au complexe *Mycobacterium tuberculosis* proposé par le Groupe *ad hoc* sur la tuberculose a été examiné puis adopté par la Commission scientifique. Le chapitre est présenté en suivant la même approche que celle suivie pour le chapitre sur la brucellose. Ce projet de chapitre a été soumis à la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE (Commission du Code) pour qu'elle puisse l'examiner. Les deux chapitres existant précédemment ont été réunis en un seul.

- Groupe *ad hoc* sur la peste porcine africaine (réunion du 23 au 25 avril 2014) : le Docteur Marc Artois a présenté le rapport de cette réunion. Le Groupe *ad hoc* a essayé de suivre le cadre du chapitre du *Code terrestre* consacré à la peste porcine classique par souci d'homogénéité. Un chapitre révisé relatif à la peste porcine africaine, accompagné des justifications des changements apportés a été fourni à la Commission du Code pour qu'elle puisse le traiter.
- Groupe *ad hoc* sur l'infection par le coronavirus du Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) chez l'animal (réunion du 15 au 17 juillet 2014) : le Docteur Karesh a représenté le Groupe de travail lors de cette réunion et a fait une présentation sur les connaissances dont on dispose actuellement sur le virus chez les chauves-souris et les camélidés.

Le Groupe de travail a beaucoup apprécié que l'OIE implique ses membres dans les Groupes *ad hoc* appropriés et reste à disposition pour d'autres réunions de Groupes *ad hoc*, si l'OIE en fait la demande.

5. Notification des maladies

5.1. Informations sur l'utilisation de la liste des maladies de la faune sauvage (maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE) par le biais de la nouvelle interface *WAHIS-Wild*

Un rapport écrit sur ce sujet émanant du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) a été reçu par le Groupe de travail. Ce rapport comportait plusieurs demandes de conseil et des commentaires adressées au Groupe de travail. Le Groupe de travail a accepté de revoir chaque année la taxonomie des agents pathogènes figurant sur la liste de la faune sauvage pour s'assurer que les indications sont à jour et c'est ce qui a été fait pour la liste existant actuellement. Le Groupe de travail a proposé d'aider le WAHIAD en continu pour définir la taxonomie correcte des hôtes pathogènes puisque des espèces hôtes sont ajoutées à *WAHIS-Wild* et il a été décidé avec le WAHIAD qu'il serait utile d'inclure l'ordre taxonomique des espèces hôtes dans la hiérarchie taxonomique utilisée dans l'interface *WAHIS-Wild*. Le Groupe de travail a encouragé le WAHIAD à poursuivre ses travaux sur le développement de la collecte d'informations relatives aux tests de diagnostic utilisés pour confirmer les diagnostics de façon à pouvoir disposer de ces informations à l'avenir sur l'interface *WAHIS-Wild*. Le Groupe de travail a décidé de fournir des liens Internet et des annonces de conférences et d'événements intéressants portant sur la santé des animaux sauvages afin que cela soit publié sur l'interface *WAHIS-Wild* et a encouragé le WAHIAD à s'inscrire à certaines listes de diffusion électronique fournissant régulièrement ce type d'informations.

5.2. Examen de la liste spécifique des maladies de la faune sauvage afin de voir si cette liste a besoin d'être révisée

Le Groupe a confirmé qu'il s'engageait à réviser tous les 3 ans les agents pathogènes figurant dans la liste des agents pathogènes des animaux sauvages ne figurant pas sur la liste de l'OIE mais pour lesquels il faudrait recommander, y compris pour 2014, une notification volontaire par les Pays Membres par le biais de *WAHIS-Wild*. Le Groupe de travail a examiné la liste actuelle et a fait les recommandations suivantes:

- supprimer *Clostridium piliforme*, agent de la maladie de Tyzzer
- ajouter tous les Ranavirus chez les reptiles
- ajouter le champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* chez les amphibiens.

6. Rage

6.1. Journée mondiale de la rage

Le Groupe de travail a accepté de se mettre à disposition de l'OIE afin de contribuer à fournir des éléments sur la faune sauvage en liaison avec les activités prévues pour la Journée mondiale de la rage que l'OIE prépare pour 2015.

En outre, le Groupe de travail a été informé que le Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels (VetAgro Sup, Lyon, France) avait prévu de mettre à jour et d'étoffer le portail web sur les échanges d'informations sur la rage créé pour la Journée mondiale de la rage de 2013. <http://www.ensv.fr/rabies/>.

6.2. Document scientifique sur la rage et son impact sur la biodiversité

Conformément à ce qui avait été décidé antérieurement, un projet d'article scientifique sur cette question a été préparé à la demande de l'OIE. A l'issue d'un examen approfondi des documents existants, une liste des espèces hôtes sensibles a été établie et les foyers de rage ayant été notifiés à l'OIE sont en train d'être rassemblés. Ce document est en cours de réalisation et il est prévu qu'il soit terminé avant la Journée mondiale de la rage de 2015.

6.3. Situation de la rage dans le Taipei chinois

La Docteure Su-San Chang, Directrice Générale du BAPHIQ, a fait une présentation détaillée de la situation actuelle au regard de la rage chez les blaireaux-furets (*Melogale moschata*) du Taipei chinois qui a fait l'objet d'une discussion au sein des membres du Groupe de travail.

7. Apparitions de maladies émergentes et remarquables dans la faune sauvage: rapports des membres du Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage

Informations communiquées par les membres du Groupe de travail

■ AFRIQUE

Fièvre charbonneuse : des cas sporadiques de fièvre charbonneuse ont été signalés en provenance d'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de Namibie, du Botswana et du Kenya. Dans le Parc National Kruger en Afrique du Sud, des cas mortels ont été signalés chez le buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*), l'impala (*Aepyceros melampus*), le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*), le nyala (*Tragelaphus angasi*), le zèbre de Burchell (*Equus burchelli*), le cobe à croissant (*Kobus ellipsiprymnus*), et le babouin Chacma (*Papio ursinus*).

Brucellose bovine : en Afrique du Sud, plusieurs foyers de brucellose bovine ont été détectés chez les buffles d'Afrique d'élevage (*Syncerus caffer*).

Tuberculose bovine : dans le Parc National Kruger et dans le Parc Hluhluwe/Imfolosi, des cas sporadiques de tuberculose bovine continuent d'être signalés chez le buffle d'Afrique, le grand koudou, le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*), la mangouste rayée (*Mungos mungo*) et les lions (*Panthera leo*). La tuberculose bovine a également été notifiée chez une girafe (*Giraffa camelopardalis*) et un impala dans des ranchs privés abritant des animaux sauvages dans la Province de Mpumalanga.

Infection par le virus Ebola : d'autres cas humains et des morts continuent d'être notifiés dans l'ensemble des trois pays affectés de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria et Sierra Leone). La préoccupation la plus importante au niveau international est la possibilité d'avoir des cas importés de maladies par le virus Ebola, étant donné que le foyer ne semble pas devoir s'éteindre rapidement et qu'une large transmission persiste dans les trois pays. En date du 22 octobre 2014, ce sont au total 10 135 cas d'infection par le virus Ebola (confirmés par les laboratoires, probables et suspectés), avec 4 920 décès, soit un taux de mortalité de 49%, qui ont été notifiés à l'Organisation Mondiale de la Santé concernant le foyer actuel d'infection par le virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

Congo (République Démocratique du [RDC]): Le foyer récent en RDC n'a pas de lien avec le foyer observé actuellement en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du septième foyer d'infection par le virus Ebola confirmé en RDC, à proximité de l'endroit où le virus avait été identifié pour la première fois en 1976 à Yambuku près de la rivière Ebola. En date du 21 octobre 2014, ce sont au total 67 cas d'infection par le virus Ebola (38 confirmés, 28 probables et un suspect), y compris huit membres du personnel soignant qui ont été notifiés. En outre, 49 décès (taux de mortalité: 73%), y compris les huit membres du personnel sanitaire ont été notifiés. Le cas index aurait, dit-on, découpé un primate non humain avant de contracter la maladie.

Infection par le virus de Marburg : En Ouganda (district de Mpigi), huit cas présumés et un cas confirmé ont été notifiés. Les chauves-souris frugivores *Rousettus aegypti* sont des hôtes naturels du virus de Marburg. Le virus se propage aux êtres humains lorsqu'ils mangent des chauves-souris frugivores et par contact direct avec le sang ou les fluides corporels d'une personne infectée.

Braconnage : l'un des plus graves problèmes menaçant la faune sauvage en Afrique actuellement est probablement le braconnage rampant qui est en train d'échapper à tout contrôle. Les faits de braconnage les plus sérieux sont de loin, le « braconnage organisé par groupes à des fins lucratives », concernant les éléphants (*Loxodonta Africana*) pour l'ivoire et les rhinocéros (*Ceratotherium simum* et *Diceros bicornis*) pour leur corne. L'Afrique du Sud qui abrite les plus grandes populations mondiales de rhinocéros (noirs et blancs), a perdu plus de 1000 rhinocéros à cause des braconniers en 2013 et plus de 650 ont été victimes du braconnage à ce jour pour 2014.

On estime qu'environ 30.000 éléphants ont été victimes de braconnage en 2013 dans les pays de l'est et de l'ouest africain et que les braconniers se tournent désormais vers les populations d'éléphants du sud. En septembre et octobre 2013, ce sont plus de 300 éléphants qui ont été empoisonnés au cyanure déposé sur des blocs à lécher et dans des trous d'eau dans le parc national Hwange au Zimbabwe. Les populations d'éléphants du Mozambique ont également été durement touchées par les braconniers armés de fusils d'assaut militaires.

Rage : La rage est endémique dans de nombreux pays africains où les chiens domestiques ou féroces sont les vecteurs les plus importants de la maladie. En 2014, l'Afrique du Sud a également fait état de cas sporadiques de rage chez le renard à oreilles de chauve-souris (*Otocyon megalotis*), le chacal à dos noir (*Canis mesomelas*), le protèle (*Proteles cristata*), le renard du Cap (*Vulpes chama*), la grande mangouste grise (*Herpestes ichneumon*), la mangouste rouge (*Galarella sanguinea*), la mangouste grise (*Galarella pulverulenta*), la mangouste jaune (*Cynictus pennicilata*), ainsi que le céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*).

Au moins 297 cas de rage canine ont été notifiés en Afrique du Sud sur la période 2013/2014, avec sept cas mortels humains confirmés par des laboratoires et enregistrés sur l'année.

Maladies inhabituelles détectées dans les élevages intensifs de buffles africains : des cas sporadiques de fièvre catarrhale maligne (à la fois gnous et ovins associés), de theilériose (infection à *Theileria parva*) et de cowdriose (*Ehrlichia ruminantium*), ont été détectés chez les petits de buffles élevés dans des élevages intensifs en Afrique du Sud. Généralement, les buffles élevés en plein air au milieu de structures rassemblant plusieurs espèces semblent résister à ces agents pathogènes, mais certains des petits issus de buffles élevés de façon intensive développent des maladies cliniques souvent mortelles lorsqu'ils sont placés dans un environnement où se trouvent plusieurs espèces ou lorsqu'ils sont soudainement exposés à une activité de tiques importante.

■ ASIE

Lyssavirus des chauves-souris australiennes : des cas continuent d'être notifiés.

Dengue : cette infection au Flavivirus possède un cycle lié au moustique affectant les singes (cycle sylvestre) et un cycle (urbain) lié au moustique affectant les êtres humains. La maladie se déplace apparemment vers le nord avec une progression du moustique vecteur (*Aedes aegyptae*). Au Japon, l'incidence de l'infection a augmenté et progressé vers le nord depuis 1999; le cycle urbain semble être le cycle principal mais aucune surveillance n'a encore été faite chez les singes.

Hantavirus : un nouvel hantavirus des chauves-souris a été décrit au Vietnam.

Rage : des cas confirmés continuent d'apparaître chez les blaireaux-furets chinois en certains endroits à l'est et à l'ouest des montagnes centrales du Taipei chinois. La vaccination de masse des chiens domestiques se poursuit.

Syndrome de fièvre sévère avec thrombocytopenie : Ce syndrome a été récemment diagnostiqué pour la première fois au Japon. Des cerfs sauvages se sont révélés séropositifs et le virus a été isolé à partir de ces cerfs. Il s'agit d'un nouveau *Bunyavirus* qui a émergé en Asie du Sud-Est. En 2009, la Chine (Rép. pop de) a notifié un taux de mortalité de 30% chez les êtres humains infectés.

■ EUROPE

Peste porcine africaine : le virus a été introduit en République de Géorgie en avril 2007 et il s'est répandu depuis dans différentes parties de la Russie occidentale touchant les sangliers et les suidés domestiques. En janvier 2014, la peste porcine africaine a été découverte en Lituanie chez le sanglier. La peste porcine africaine a également été découverte chez quatre sangliers en Pologne entre février et mai 2014. D'autres cas de peste porcine africaine ont été observés dans cette région au cours de l'automne. En juin 2014, la Lettonie a notifié trois cas dans un cheptel de suidés élevés dans une ferme et chez 13 sangliers trouvés morts. Tous ces cas étaient proches de la frontière avec le Belarus. En septembre 2014, la peste porcine africaine a été trouvée chez un sanglier en Estonie, à 6 kilomètres de la frontière lettone et quatre autres cas ont été détectés depuis lors.

Tuberculose bovine : l'infection continue à être préoccupante pour la faune sauvage européenne, le nombre de pays affectés a augmenté et comprend désormais des pays d'Europe centrale.

Echinococcus multilocularis : au cours des dernières années, plusieurs milliers d'échantillons fécaux de renards roux (*Vulpes vulpes*) ont été collectés en Suède afin de déterminer la répartition de ce parasite. En 2014, ce parasite a été détecté dans une nouvelle zone du Sud de la Suède et sa présence est désormais prouvée dans cinq régions différentes.

Mortalité chez les daims en Södermanland : en 2013 et 2014, un accroissement de la mortalité a été observé chez les daims adultes mâles (*Dama dama*) dans des régions situées au Sud de Stockholm, surtout pendant le mois de juillet. Les daims malades et morts souffraient de pneumonie et *Pasteurella multocida* a été systématiquement retrouvée dans les cultures. On ignore comment et pourquoi les daims ont eu cette infection et si l'origine en était les animaux domestiques ou d'autres espèces de la faune sauvage.

Influenza chez les phoques communs : en 2014, un accroissement de la mortalité a été observé chez les phoques communs (*Phoca vitulina*) dans les eaux allemandes, danoises et suédoises de la mer du Nord et de la mer des Wadden. On estime que près de 2000 phoques sont morts. Le virus A de l'influenza du type H10N7 a été isolé chez des phoques des trois pays et on estime qu'environ 40 pour cent de la population a été infectée. Ce sous-type n'a pas été notifié chez les phoques à ce jour et la mortalité liée à l'influenza A n'a pas non plus été notifiée chez les phoques en Europe.

Leishmaniose : *Leishmania infantum* a été détecté chez le lièvre brun, hôte nouvellement reconnu.

Lèpre : les populations d'écureuils roux (*Sciurus vulgaris*) sont en déclin au Royaume-Uni. Depuis 2006, plusieurs cas d'une nouvelle forme de dermatite ont été détectés chez l'écureuil roux dans plusieurs endroits d'Ecosse. Le séquençage des amplicons issus des écureuils touchés par la maladie a révélé une homologie avec *Mycobacterium lepromatosis*. Bien que la lèpre murine ait été déjà décrite chez les rongeurs et les chats, c'est la première fois que la lèpre est décrite chez l'écureuil.

Fièvre catarrhale maligne : en 2014, des cas sporadiques de fièvre catarrhale maligne ont été détectés chez l'orignal (*Alces alces*) en Suède. Ces cas étaient dus à une souche du virus associée aux moutons. Il n'a pas été établi comment ce virus s'était transmis à ces cervidés sauvages à partir du réservoir des animaux d'élevage domestiques.

Mycoplasma ovipneumoniae : depuis 2006, de graves foyers de pneumonie assortis de taux de mortalité de 25–30% sont apparus chez le bœuf musqué (*Ovibos moschatus*) du haut plateau montagneux de Dovre en Norvège. L'analyse de laboratoire a démontré que *Mycoplasma ovipneumoniae* est la principale bactérie impliquée dans cette épizootie et que l'introduction de l'infection à *M. ovipneumoniae* chez le bœuf musqué provenait très probablement de moutons infectés qui paissaient ensemble. Les blocs de sel à lécher que partageaient les deux espèces étaient une voie possible de transmission de l'infection.

Myxomatose : un important foyer de myxomatose chez le lapin (*Oryctolagus cuniculi*) est survenu dans le sud de la Suède en 2014, avec la notification d'une forte mortalité.

Maladie de l'œdème : La maladie de l'œdème chez les sangliers sauvages a été détectée dans une région française, l'Ardèche, en 2013 et est réapparue en 2014. Bien que le foyer ait été maintenant bien défini, la source en reste toujours inconnue. Une souche d'*Escherichia coli* produisant la toxine shiga cause la maladie chez les suidés d'élevage mais la maladie n'avait jamais jusqu'à ce jour été notifiée chez les sangliers vivant en liberté.

Maladie hémorragique du lapin : la souche virulente de la maladie hémorragique du lapin causant une mortalité massive en Espagne et au Portugal est maintenant apparue en France.

Rage: la rage du renard semble sous contrôle en Grèce suite à une vaccination par voie orale.

Le champignon chytride de la salamandre : ce champignon chytride nouvellement découvert (*Batrachochytrium salamandrivorans*) semble être une bactérie commensale depuis longtemps endémique pour les salamandres d'Asie mais elle est extrêmement virulente pour les salamandres du Paléarctique occidental. Il semble qu'elle ait été introduite récemment en Europe de l'Ouest par le biais du commerce des amphibiens de compagnie où elle cause des pertes massives entraînant l'extinction rapide des populations de salamandres sauvages. Il n'y a pas de notification de cette infection aux Amériques; ce continent, qui compte la plus grande diversité au monde d'espèces de salamandres court un risque si ce champignon devait être importé.

La trichomoniose chez les petits oiseaux : la trichomoniose continue d'être un facteur de mortalité majeur pour les passereaux, notamment le verdier (*Chloris chloris*); à l'été 2014, le nombre de notifications de verdiers malades ou morts a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes. Plusieurs cas ont également été observés chez les gros-becs casse noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*).

■ AMERIQUE DU NORD

Le syndrome du museau blanc : des chauves-souris affectées par le syndrome du museau blanc (infection due au champignon *Pseudogymnoascus destructans*) ont été découvertes au Canada, à 170 kilomètres plus à l'Ouest en 2014 qu'en 2013.

Erysipelothrix rhusiopathiae : la bactérie zoonotique *Erysipelothrix rhusiopathiae* a été récemment reconnue comme étant la cause d'une infection systémique (septicémie) chez le bœuf musqué (*Ovibos moschatus*) et plus récemment chez l'orignal (*Alces alces*) et le caribou (*Rangifer tarandus*) au nord et à l'ouest du Canada.

Listériose : dès 2012 et jusqu'en 2014, des lapins sauvages (*Sylvilagus*) et des lièvres (*Lepus*) ont été observés dans l'Ouest du Canada souffrant de graves infections utérines dues à la bactérie zoonotique *Listeria monocytogenes*. Cette bactérie a fait l'objet de notification comme ayant infecté des lièvres sauvages d'Europe mais n'avait pas été signalée auparavant en Amérique du Nord.

***Actinobacillus pleuropneumoniae* Sérotype 14** : le sanglier européen (*Sus scrofa*) est un ongulé sauvage récemment établi au Canada qui est maintenant largement répandu et en nombre croissant issus d'animaux importés au Canada à des fins d'élevage et qui, ensuite, soit ont été relâchés, soit se sont échappés. Une étude sérologique récente ayant porté sur un petit échantillon de sangliers tués par des chasseurs a fait apparaître que 20 animaux sur 20 étaient séropositifs à *A. pleuropneumoniae*, et sept de ces 20 bêtes étaient séropositives spécifiquement au sérotype 14, sérotype qui n'avait pas été notifié jusqu'alors en Amérique du Nord. *Actinobacillus pleuropneumoniae* est un agent pathogène important des suidés domestiques.

Infection par le virus West Nile : Un épisode de mortalité particulièrement élevé du au virus West Nile s'est produit chez le grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) et le Pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) au Grand Lac salé en Utah de novembre 2013 à février 2014. La mortalité chez le grèbe a été estimée à 15.000 – 20.000 oiseaux sur les quelques 2.000.000 qui se trouvent au bord du lac et 76 Pygargues à tête blanche ont été trouvés morts ou à l'agonie. On pense que le temps chaud qui s'est prolongé en automne a permis une poursuite de la transmission par les moustiques du virus West Nile aux grèbes à cou noir qui arrivaient pour se préparer à la migration, et qu'une transmission de grèbe à grèbe lui a succédé. La transmission du virus West Nile aux pygargues à tête blanche s'est produite par l'ingestion de carcasses de grèbes infectées.

Maladie du sabot chez le wapiti de Roosevelt (*Cervus elaphus roosevelti*) : cette maladie a été identifiée pour la première fois en 2008 au sud-ouest de Washington. Depuis lors, la prévalence de la maladie a augmenté tout comme sa répartition géographique, notamment vers le sud, pour s'étendre jusqu'au nord ouest de l'Orégon. Cette maladie ressemble beaucoup à la dermatite digitale du bétail et à la dermatite digitale contagieuse ovine des ovins et des organismes de *Treponema* ont été détectés dans les lésions des wapitis touchés par la maladie.

Cachexie chronique : la cachexie chronique a été détectée pour la première fois chez les cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*) sauvages du nord Est de l'Iowa en 2014, et on pense qu'elle s'est propagée à partir du foyer endémique du sud-ouest du Wisconsin. Parmi les cerfs captifs, 284 animaux ont été récemment trouvés positifs à la cachexie chronique parmi les 356 cerfs (79,6%) décimés dans un établissement du nord-ouest de l'Iowa où la cachexie chronique avait été détectée pour la première fois en 2012. En Pennsylvanie, des études épidémiologiques de la cachexie chronique se poursuivent au sein de troupeaux de cerfs captifs qui avaient été certifiés comme présentant un risque faible au regard de la cachexie chronique à l'issue d'une période de plus de 5 ans de suivi de la maladie en testant tous les animaux de plus de 12 mois morts sur ce site. La cachexie chronique a récemment été détectée en Ohio pour la première fois chez un cerf captif. L'endroit avait été placé en quarantaine depuis avril 2014 et avait fait l'objet de protocoles de suivi intensif et de prélèvements en raison d'un lien avéré avec des cerfs captifs de Pennsylvanie testés positifs au regard de la cachexie chronique en début d'année. Depuis 2012, la cachexie chronique a été détectée au sein de plusieurs troupeaux après qu'ils aient obtenu un statut sanitaire certifié indemne au regard de cette maladie.

8. Zones de conservation transfrontalières en liaison avec les normes de l'OIE portant sur les zones indemnes de maladies

La notion de zones de conservation transfrontalières (transfrontier conservation areas = TFCAs), appelées également parcs de la paix, porte sur l'ouverture d'étendues transfrontalières permettant de protéger les habitats et la dispersion de la faune sauvage. La vision et l'initiative de ces zones de protection transfrontalières étudient la possibilité que la modification des pratiques d'utilisation du sol pour passer d'une exploitation vivrière sur peu de terre à une participation communautaire à un écotourisme s'appuyant sur la nature, puisse comporter des avantages économiques et écologiques durables pour tous. Il faut noter qu'historiquement les parcs et les zones naturelles protégées destinées à la faune sauvage étaient souvent choisis comme étant des zones peu ou très peu adaptées à la production animale ou ayant une faune sauvage avec des maladies nocives pour l'homme ou les animaux d'élevage.

Certaines zones de protection transfrontalières, notamment celles qui sont situées dans des savanes arides, des paysages désertiques ou des pâturages de hautes altitudes ne comportent généralement pas les espèces qui représentent de graves menaces zoonosaires. Ces zones ne créent pas d'inquiétude quant au statut ou au contrôle de la fièvre aphteuse ou d'autres maladies importantes figurant sur la liste des maladies de l'OIE. Les principales zones de protection transfrontalières qui posent problème sont celles qui sont situées dans les savanes tropicales et subtropicales de l'Afrique sub-saharienne parce qu'elles hébergent une ou plusieurs espèces clefs qui maintiennent ou amplifient certains agents des maladies figurant sur la liste des maladies de l'OIE ; il s'agit des buffles africains, des suidés sauvages, des gnous, des espèces d'antilopes aux cornes en spirales et différentes espèces de zèbres. La mise en place de ces zones de protection transfrontalières n'a pas d'incidence sur le statut du pays au regard des maladies qui ne peuvent pas être circonscrites par la mise en place d'enclos ou d'autres types de barrières physiques, telles que les maladies véhiculées par des insectes, des oiseaux ou de petits mammifères.

Le Groupe de travail s'est concentré sur deux questions:

- 1) Comment le statut indemne au regard d'une maladie peut-il être défini pour des pays partageant une zone de protection transfrontalière en tenant compte des dispositions figurant dans le *Code terrestre* de l'OIE?

Le Groupe de travail a recommandé:

- a) une approche collaborative entre les pays impliqués et les communautés locales pour la réduction et le contrôle des maladies,
 - b) le recours au zonage par le biais de barrières physiques et/ou immunes entre la zone de protection transfrontalière et la zone libre assorti d'une surveillance appropriée pour démontrer l'efficacité du contrôle.
- 2) Comment ces zones de protection transfrontalières peuvent-elles avoir un impact sur les pays cherchant à obtenir le statut indemne au regard de la maladie ?

Les zones de protection transfrontalières n'ont pas d'impact sur le statut sanitaire, c'est la présence d'espèces infectées de façon endémique qui sont ou non dans ces zones de protection transfrontalières ou qui peuvent traverser les zones de protection transfrontalières en provenance d'un pays touché par la maladie vers un pays ou une zone indemne qui a un impact.

Ainsi donc, les zones de protection transfrontalières doivent faire l'objet d'une évaluation individuelle et les experts sanitaires de la faune sauvage doivent faire partie de l'équipe évaluant les risques et le statut au regard des maladies. L'outil PVS¹ comporte l'évaluation des connaissances en matière de faune sauvage comme élément constitutif de la capacité des services vétérinaires nationaux et les zones de protection transfrontalières démontrent bien que cette capacité est nécessaire.

9. Programmes de surveillance des maladies de la faune sauvage: aspects spécifiques

Le Groupe de travail a été chargé par la Commission scientifique de fournir des indications en matière de surveillance de la faune sauvage pouvant être partagées avec les Pays Membres de l'OIE. Le Groupe de travail a examiné les informations rassemblées sur le coût des activités liées à la surveillance de la faune sauvage et a eu des échanges sur d'autres sujets qui pourraient être utiles. Il a été pris note du fait qu'il existe désormais deux publications de l'OIE en la matière:

- 1) Le Guide pour la surveillance sanitaire des animaux terrestres (OIE 2014), ainsi que
- 2) le Manuel de formation issu du second cycle d'ateliers destinés aux points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage

Certains membres du Groupe de travail vont se servir des informations mentionnées ci-dessus pour rédiger un bref aperçu ou une introduction à la surveillance de la faune sauvage que la Commission scientifique devra examiner et qui comportera des références à d'autres documents ainsi qu'un modèle de planification budgétaire.

1 PVS: Performance of Veterinary Services (Performance des Services vétérinaires)

10. Influenza aviaire: surveillance des oiseaux sauvages – point de la situation par l'OFFLU²

Le Comité de pilotage de l'OFFLU a approuvé la création d'un groupe d'activité technique relatif à l'influenza aviaire chez les animaux/oiseaux sauvages. Le Docteur William Karesh sera chargé de la coordination de cette nouvelle activité de l'OFFLU. Une liste de dix-huit experts techniques a été proposée comprenant le Professeur Frederick Leighton, membre du Groupe de travail. Les activités techniques de ce nouveau groupe devraient démarrer début 2015.

Ce groupe a pour mandat les tâches suivantes :

- offrir une plate-forme de discussion, de coordination et de partage des données entre les experts clés de la faune sauvage impliqués dans la recherche et la surveillance de l'influenza;
- assurer un examen régulier des priorités de l'OFFLU en matière de recherche sur l'influenza aviaire: oiseaux sauvages;
- examiner les résultats existants, issus de 10 années d'une large surveillance des oiseaux sauvages et en souligner les principales conclusions;
- étudier et répondre à des questions techniques spécifiques, telles que:
 - Quelle preuve y-a-t-il que les oiseaux sauvages servent d'espèces passerelle entre les volailles et le réservoir des oiseaux sauvages ? Cela a-t-il des répercussions sur le secteur des volailles ?
 - Quelle est la pertinence des infections dues à l'influenza chez les autres espèces de la faune sauvage ?
 - Quels sont les avantages que présente la surveillance des oiseaux sauvages ? Comment peut-on en optimiser les bénéfices ?
- décider s'il faut définir/coordonner une stratégie de surveillance à bas coût ciblant les oiseaux sauvages au niveau mondial, compte tenu des programmes de surveillance existants
- apporter à l'OFFLU les connaissances techniques en matière d'influenzas chez les animaux sauvages.

11. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage – état d'avancement des fiches techniques et autres activités

Le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW), dont l'OIE fait partie a été créé fin 2012 et rassemble 14 organisations internationales, avec un Secrétariat hébergé par la FAO³. Il faut noter que le plan de travail du CPW recoupe quelque peu le mandat du Groupe de travail. Il est donc important que le Groupe de travail aide l'OIE en apportant des commentaires sur les documents du CPW.

En 2014, le Groupe de travail a fait des commentaires sur certaines fiches techniques provenant du CPW, et sur le *Livre de référence du CPW sur la viande de brousse*. Ce projet préparé surtout par le Center for International Forestry Research (Centre de Recherche forestière international) (CIFOR), est en cours de révision à la lumière des récents événements liés à Ebola.

Une autre fiche technique – Gestion durable de la faune sauvage – est en cours de production par le CPW, et l'OIE a demandé au Groupe de travail d'apporter son soutien pour réaliser cette fiche.

Deux autres initiatives du CPW portent sur a) un avant projet relatif aux « Critères et indicateurs s'appliquant à la gestion durable de la faune sauvage: étape clef pour aller vers un système de certification mondial » devant être soumis pour le financement d'une entité environnementale mondiale qui était à l'ordre du jour du CPW afin d'être examiné lors d'une réunion récente en Corée du Sud et sur b) la création d'un glossaire terminologique sur la gestion durable de la faune sauvage, initiative conduite par l'Union internationale des instituts de recherche forestière. L'OIE a pris note de la nécessité de tenir compte de la terminologie employée dans les normes internationales existantes. Le Groupe de travail a reçu une note conceptuelle pour commentaires.

La tendance du CPW est de tenir de brèves réunions en parallèle lors d'autres conférences sur la forêt, la biodiversité etc et le Groupe de travail souhaite participer ou aider l'OIE lors de ces réunions. Toutefois, il a été fait remarquer que les notifications de ces réunions doivent être envoyées au Groupe de travail aussi tôt que possible afin de permettre aux membres du Groupe de travail d'y assister.

² Réseau scientifique OIE-FAO sur l'influenza animale

³ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

12. Mise à jour du chapitre 7.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres afin de prendre en compte des considérations particulières pour un abattage des reptiles dans des conditions décentes

Le Groupe de travail a été chargé de revoir le Chapitre 7.5 du *Code terrestre* sur l'abattage des animaux au vu des préoccupations grandissantes au niveau officiel et public concernant le traitement et l'euthanasie opérés dans des conditions décentes des pythons et des crocodiles. Le Groupe de travail a examiné la gamme des diverses pratiques existantes et a noté que l'adaptation reptilienne permettant une activité cérébrale prolongée dans des conditions hypoxiques constituait une considération particulière. Après un premier examen, le Groupe de travail a décidé qu'il conviendrait d'avoir plus d'éléments sur les reptiles dans le chapitre du *Code terrestre*. Il a décidé par conséquent de réviser le chapitre plus en détail afin de proposer des suggestions de révisions ou de paragraphes supplémentaires.

13. Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage

- a) **Centre collaborateur pour la formation en santé et gestion de l'interface animaux domestiques et animaux sauvages (Afrique du Sud):** Le rapport annuel de 2013, envoyé à l'OIE, a été examiné.
- b) **Centre collaborateur pour la surveillance et le suivi, l'épidémiologie et la gestion des maladies des animaux sauvages (Canada / États-Unis d'Amérique):** le rapport annuel pour 2013 envoyé à l'OIE a été examiné et le Professeur Leighton, Directeur du Centre canadien coopératif de la Santé de la faune a présenté au Groupe de travail les activités pour 2014.

Le Groupe de travail a noté que ces deux Centres collaborateurs étaient très actifs pour répondre aux besoins des Pays Membres de l'OIE et pour soutenir les programmes de l'OIE.

14. Formation des points focaux pour la faune sauvage

14.1. Troisième cycle d'ateliers

Le troisième cycle d'ateliers de formation à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage s'est achevé en juillet 2014. Cinq ateliers ont été tenus au Botswana, au Tchad, au Canada, en Russie et au Japon et le matériel de formation a été élaboré en anglais, français et espagnol. Le programme a abordé des informations contextuelles sur l'OIE et sur les devoirs incombant aux points focaux pour la faune sauvage, une formation pratique à *WAHIS-Wild* et une section portant sur l'évaluation des risques et l'aide multicritère à la décision élaboré par le Centre collaborateur de l'OIE pour la surveillance et le suivi, l'épidémiologie et la gestion des maladies des animaux sauvages (Canada/États-Unis d'Amérique).

Le nouveau format de l'atelier proposant un nouveau volet de présentation à l'intention des nouveaux points focaux, des travaux en petits groupes, des présentations et des discussions en plénière, s'est révélé très efficace.

Le réseautage entre les points focaux de chaque région ainsi qu'un retour sur les nouvelles propositions de projets est devenu un plus très important de ces séminaires de formation.

14.2. Impression des manuels de formation

Le manuel de formation élaboré pour ce second cycle a été préparé pour être produit en anglais, les versions en français et en espagnol devant être finalisées dès que possible. Le manuel de formation pour le troisième cycle sera prêt à être publié sur le site web de l'OIE en 2015.

La formation des points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage initialement proposée pour 2015 n'a pas pu encore être confirmée par manque actuel de budget pour ces activités. Plusieurs autres options de formation seront examinées, telles que des modes de présentation électroniques, de la formation en ligne pour *WAHIS-Wild* ou des téléconférences régulières avec les points focaux afin de maintenir les réseaux régionaux.

Les Centres collaborateurs sont prêts à apporter leur aide pour mettre au point de nouveaux supports de formation et des modes appropriés de présentation, de réseautage et d'interaction personnelle pour l'avenir.

15. Conférences passées et à venir (informations données par les membres et le siège de l'OIE)

Le Docteur Torsten Mörner a fait un compte-rendu de la réunion internationale conjointe avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) sur la détection précoce de la fièvre porcine africaine et autres questions zoonosaires à l'interface faune sauvage - animaux d'élevage - êtres humains qui s'est tenue du 30 juin au 1 juillet 2014 à Paris (France). Il a évoqué la faible participation des groupes de chasseurs et de participants du sud de l'Europe. Le Groupe de travail a également suggéré la poursuite des relations de l'OIE avec le CIC et d'autres organisations de chasseurs, telles que la Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de l'Union Européenne (FACE). Enfin, le Groupe de travail a indiqué l'intérêt qu'il portait à aider l'OIE pour définir et mettre en application une stratégie afin de s'engager véritablement avec les groupes de chasseurs.

Le Groupe de travail a été informé que le Professeur Marc Artois a reçu le Prix pour Services distingués de la Wildlife Disease Association (Association des maladies de la Faune sauvage) (WDA) lors de la réunion de la Section européenne de la WDA qui s'est tenue en août 2014 à Glasgow au Royaume-Uni.

Le Professeur Artois a fait un compte-rendu de l'atelier sur la santé et la biodiversité qui s'est tenu en octobre 2015 à Lyon en France. Il a informé le Groupe que 300 participants ont assisté à cet atelier dont les actes seront bientôt publiés.

Le Groupe de travail a été informé de réunions intéressantes prévues en 2015.

16. Utilisation de médicaments vétérinaires contenant du diclofénac

Le Groupe de travail a étudié le statut du diclofénac et la récente autorisation dont il a fait l'objet en Espagne pour un usage vétérinaire. Le Groupe de travail s'inquiète pour les populations de vautours de l'UE et des autres pays, en raison de leur exposition possible au diclofénac lors de la consommation de carcasses d'animaux domestiques ayant été traités par ce médicament, notamment du fait des graves répercussions qu'a eu la toxicose due au diclofénac sur le vautour du type *Gyps* dans le sous-continent indien entre autres. Conscient de ces problèmes et à la demande du Directeur Général de l'OIE, le Groupe a préparé la déclaration suivante:

Au vu des éléments probants et de l'expérience faite au niveau mondial avec le diclofénac apparaissant comme la cause d'une mortalité importante au sein de la faune sauvage qui décime de façon alarmante les populations, notamment les oiseaux charognards lorsque le médicament est utilisé pour traiter les animaux domestiques, le Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage est consterné de voir que l'utilisation du diclofénac continue à être autorisée pour des animaux dont les carcasses peuvent être accessibles aux oiseaux charognards. De plus, il existe des médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens équivalents mais moins toxiques permettant de traiter les animaux domestiques. En conséquence, le Groupe de travail recommande l'interdiction de toute utilisation du diclofénac chez les animaux d'élevage.

Le Groupe de travail a également pris note d'un article publié dans le *Bulletin* de l'OIE (Woodford M.H., Bowden C.G.R. & Shah N. (2008). –Le diclofénac en Asie et en Afrique – à nouveau les mêmes erreurs ?) dans le *Bulletin* de l'OIE, 2008 (2), pp. 11–14 et 69), qui décrit les effets nocifs de l'utilisation du diclofénac chez les animaux d'élevage pour les oiseaux sauvages charognards ainsi que la valeur écologique et économique que représentent ces charognards.

17. Définition de «viande de brousse»

Le Service scientifique et technique avait chargé le Groupe de travail d'indiquer à l'OIE la définition et l'utilisation appropriées du mot « viande de brousse ». Le Groupe a longuement examiné cette question. Le terme « viande de brousse » n'est pas utilisé de façon systématique dans la littérature scientifique et la presse non spécialisée mais a tendance à avoir différentes significations dans différents contextes. Il n'existe pas de définition universellement comprise ou admise de ce terme qui est imprécis. L'OIE n'est pas du tout tenue d'utiliser ce terme. A défaut, l'OIE pourrait officiellement utiliser le terme « viande d'animaux sauvages » dans le cas où il faut employer un terme de ce genre. L'OIE a déjà défini « viande » et « animal sauvage » dans ses publications officielles et donc, le terme « viande d'animaux sauvages » est sans ambiguïté lorsqu'il est employé par l'OIE. Le Groupe de travail encourage l'OIE à utiliser le terme « viande d'animaux sauvages » plutôt que « viande de brousse ».

18. Programme de travail et établissement des priorités pour 2014/2015

Le Groupe de travail a étudié des idées d'activités potentielles pour l'année à venir en attendant l'examen de la Commission scientifique. Notamment:

- Le Groupe de travail devrait fournir à la Commission scientifique un guide concis sur la surveillance des maladies de la faune sauvage. Ce document ferait référence à des informations contenues dans le manuel de formation à l'intention des points focaux pour la faune sauvage (cycle 2) et aux lignes directrices de l'OIE sur le contrôle des maladies animales récemment publié. Ce guide comporterait également un modèle de planification budgétaire.
- Le Groupe de travail reverra les connaissances existant actuellement sur les tests de diagnostic relatifs à l'infection à *Mycobacterium bovis* chez les camélidés du Nouveau-Monde et fournira ces informations à la Commission scientifique, si besoin.
- Le Groupe de travail examinera le texte actuel du chapitre 7.5 du *Code terrestre* sur l'abattage des animaux et recommandera les révisions éventuelles à faire pour la gestion appropriée des reptiles.
- Le manuel de formation du second cycle est au stade de la mise en forme définitive et le livret du troisième cycle sera prêt à être publié dans quelques mois.
- Le Groupe de travail aura régulièrement des contacts avec la Commission scientifique pour garantir que le Groupe réponde aux priorités et aux besoins nouveaux et permanents de la Commission scientifique.
- Soutenir l'OFFLU dans les efforts qu'il déploie pour rassembler les informations sur la surveillance des virus de l'influenza aviaire dans la faune sauvage. L'OFFLU a approuvé un groupe d'activité technique sur l'influenza pour la faune sauvage/chez les oiseaux sauvages.
- Le Groupe de travail va travailler avec l'OIE pour voir si une seconde Conférence mondiale sur la santé de la faune sauvage aurait un intérêt et planifier cette conférence, au cas où l'OIE déciderait d'organiser un tel événement (voir les remarques du Point 19 de l'ordre du jour ci-dessous).
- Le Groupe de travail aidera l'OIE à participer à la Journée mondiale de la faune sauvage (Mars 2015): <http://www.un.org/en/events/wildlifeday/>.

19. Questions diverses

19.1. Surveillance de la fièvre aphteuse

Le Groupe de travail a été chargé par la Présidence de la Commission du Code d'examiner le texte figurant actuellement dans le *Code terrestre* définissant l'infection par le virus de la fièvre aphteuse par rapport au statut d'un pays ou d'une zone. La définition donnée pour l'infection par le virus de la fièvre aphteuse définit les espèces pour lesquelles une surveillance est nécessaire (des espèces intéressantes du point de vue épidémiologique). Parmi les espèces sensibles, figure une grande variété d'ongulés. Afin d'avoir une surveillance plus efficace et économique, il pourrait être utile d'adopter, pour la liste actuelle des espèces, une approche qui soit davantage fondée sur le risque.

Le Groupe de travail a reconnu que relativement peu d'espèces sont intéressantes du point de vue épidémiologique; les espèces intéressantes comportent les bovins domestiques, le buffle sauvage d'Afrique (réservoirs des souches du virus de la fièvre aphteuse des territoires sud-africains) ainsi que les suidés (hôtes amplificateurs). Toutefois, le Groupe de travail est réticent à trop restreindre la liste des espèces ayant un intérêt épidémiologique.

Le Groupe de travail a recommandé de réduire la liste des espèces de la catégorie taxonomique des « Ruminantia » en remplaçant cette spécification par la sous-famille des *Bovinae* dans cette section du *Code terrestre*.

19.2. Félicitations au Service des Publications de l'OIE

Le Groupe de travail a adressé une note particulière d'appréciation à l'intention du Service des Publications de l'OIE pour avoir terminé le *Guide pour la surveillance sanitaire des animaux terrestres*. Ce document, très complet, comporte des informations intéressantes sur la surveillance des animaux domestiques ainsi que des animaux sauvages.

Cette année, le Service a également publié le Volume 33 de la Revue scientifique et technique de l'OIE sur le thème « Une seule santé ». Des membres du Groupe de travail ont largement contribué à cette publication en écrivant et en revoyant certains articles, et en assurant la coordination de cette Revue.

19.3. Conférence mondiale sur la santé de la faune sauvage

A l'issue des discussions relatives à une future Conférence de l'OIE sur la santé de la faune sauvage, le Groupe de travail a conclu que l'intérêt croissant pour la faune sauvage existant parmi les Pays Membres et les nombreuses parties prenantes ainsi que la multiplication des défis à relever en matière de santé des animaux sauvages laissent à penser qu'il serait intéressant que l'OIE organise une telle conférence si le temps et le budget le permettent. Les membres du Groupe de travail sont à disposition pour aider à faire avancer cette idée.

19.4. Journée internationale de la faune sauvage

Le Groupe de travail a débattu de cette célébration au niveau mondial: la journée internationale de la faune sauvage, le 3 mars 2015 et va proposer des idées de participation et de communication possibles pour l'OIE.

20. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé de tenir sa prochaine réunion dans la semaine du 29 septembre au 2 octobre 2015.

21. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

.../Annexes

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Taipei, Taipei chinois, 4 – 7 novembre 2014

Ordre du jour

1. **Ouverture**
2. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
3. **Informations sur la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales – Définition des priorités du Groupe de travail de l'OIE**
 - 3.1 Informations sur la réunion de la Commission scientifique (février 2014)
 - 3.2 Informations sur la réunion de la Commission scientifique (septembre 2014)
 - a) *Définition de métapopulation*
 - b) *Méthode de test de diagnostic de la tuberculose chez les camélidés du Nouveau Monde*
 - c) *Zoonoses transmissibles depuis les primates autres que l'homme*
4. **Informations sur les réunions récentes des Groupes *ad hoc***
5. **Notification des maladies**
 - 5.1 Informations sur l'utilisation de la liste des maladies de la faune sauvage (maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE) par le biais de la nouvelle interface *WAHIS-Wild*
 - 5.2 Examen de la liste spécifique des maladies de la faune sauvage afin de voir si cette liste a besoin d'être révisée
6. **Rage**
 - 6.1 Journée mondiale de la rage
 - 6.2 Document scientifique sur la rage et son impact sur la biodiversité
 - 6.3 Situation de la rage dans le Taipei chinois
7. **Apparitions de maladies émergentes et remarquables dans la faune sauvage: rapports des membres du Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage**
8. **Zones de conservation transfrontalières en liaison avec les normes de l'OIE portant sur les zones indemnes de maladies**
9. **Programmes de surveillance des maladies de la faune sauvage: aspects spécifiques**
10. **Influenza aviaire: surveillance des oiseaux sauvages – point de la situation par l'OFFLU**
11. **Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage – état d'avancement des fiches techniques et autres activités**
12. **Mise à jour du chapitre 7.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres afin de prendre en compte des considérations particulières pour un abattage des reptiles dans des conditions décentes**
13. **Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage**
14. **Formation des points focaux pour la faune sauvage**
 - 14.1 Troisième cycle d'ateliers
 - 14.2 Impression des manuels de formation
15. **Conférences passées et à venir (informations données par les membres et le siège de l'OIE)**
16. **Utilisation de médicaments vétérinaires contenant du diclofénac**
17. **Définition de « viande de brousse »**
18. **Programme de travail et établissement des priorités pour 2014/2015**
19. **Questions diverses**
 - 19.1 Surveillance de la fièvre aphteuse
 - 19.2 Félicitations au Service des Publications de l'OIE
 - 19.3 Conférence mondiale sur la santé de la faune sauvage
 - 19.4 Journée internationale de la faune sauvage
20. **Date de la prochaine réunion**
21. **Adoption du rapport**

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Taipei, Taipei chinois, 4 – 7 novembre 2014

Liste des participants

MEMBRES

Docteur William B. Karesh (Président)

Executive Vice President for Health and Policy
EcoHealth Alliance
460 West 34th St., 17th Floor
New York, NY, 10001
Etats-Unis d'Amérique
Tél: (1.212) 380.4463
Fax: (1.212) 380.4465
karesh@ecohealthalliance.org

Docteur Roy Bengis

P.O. Box 2851
Port Alfred 6170
AFRIQUE DU SUD
Tél: +27 82 7889 135
roybengis@mweb.co.za

Professeur Marc Artois

VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon
1 Avenue Bourgelat
69280 Marcy L'Etoile
France
Tél: (33-4) 78 87 27 74
Fax: (33-4) 78 87 56 35
marc.artois@vetagro-sup.fr

Professeur Yasuhiro Yoshikawa

Vice- President / Professor of Animal Risk
Management
Chiba Institute of Science (CIS)
Faculty of Risk and Crisis Management
3 Shiomi-cho, Choshi, Chiba 288 0025
JAPON
Tél: 81-479-30-4525 / 81 479-30-4790
Fax: 81-470-30-4525
yyoshikawa@cis.ac.jp
ayyoshi@mail.ecc.u-tokyo.ac.jp

Docteur John Fischer

Southeastern Cooperative Wildlife Disease Study
College of Veterinary Medicine
University of Georgia
Athens - GA 30602
Etats-Unis d'Amérique
Tél: (1-706) 542 1741
Fax: (1-706) 542 5865
jfischer@uga.edu

Docteur Torsten Mörner

Department of epidemiology and disease control
National Veterinary Institute
751 89 Uppsala
SUEDE
Tél: (46-18) 67 4214
Fax: (46-18) 30 9162
torsten.morner@sva.se

Docteur F.A. Leighton

Canadian Cooperative Wildlife Health Centre
Department of Veterinary Pathology
University of Saskatchewan
Saskatoon, Saskatchewan S7N 5B4
CANADA
Tél: (1.306) 966 7281
Fax: (1.306) 966 7387
ted.leighton@usask.ca

REPRESENTANT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

Docteur Sergio J. Duffy

Centro de Estudios Cuantitativos en Sanidad Animal
Facultad de Ciencias Veterinarias, Universidad Nacional de Rosario (UNR)
Arenales 2303 - 5 piso
1124 Ciudad Autónoma de Buenos Aires
ARGENTINE
Tél: (+54-11) 4824-7165
sergio.duffy@yahoo.com

OBSERVATEURS

Docteur Su-San Chang

Directrice Générale
Bureau of Animal and Plant Health Inspection and
Quarantine (BAPHQ)
Council of Agriculture, Executive Yuan.
9F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng
Dist., Taipei 10070
TAIPEI CHINOIS
Tél: (+886) (2) 2343-1456
Fax: (+886) (2) 2332-2200
Email: baphiq@mail.baphiq.gov.tw

Docteur Wen-Jane Tu

Secrétaire en chef
BAPHQ
Tél: (+886) (2) 2343-1461
Fax: (+886) (2) 2332-2200
Email: wjtu@mail.baphiq.gov.tw

Docteur Cheng-Ta Tsai

Chef de la Division inspection de la santé animale
BAPHQ
Tél: (+886) (2) 2343-1453
Fax: (+886) (2) 2332-2200
Email: tctaga@mail.baphiq.gov.tw

Docteur Jen-Chieh Chang

Chercheur assistant
Animal Health Research Institute
No.376, Zhongzheng Rd., Danshui Dist., New
Taipei 251
TAIPEI CHINOIS
Tél: (+886) (2) 2621-2111#512
Fax: (+886) (2) 2622-5345
Email: jchang@mail.nvri.gov.tw

SIEGE DE L'OIE

Docteur Elisabeth Erlacher-Vindel

Chef adjointe du Service scientifique et technique
12 rue de Prony
75017 Paris, FRANCE
Tél: 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87
e.erlacher-vindel@oie.int

Docteur François Diaz

Chargé de mission
Service scientifique et technique
f.diaz@oie.int

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2014**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.